

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 15.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 10 AVRIL 1879

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## SOMMAIRE

La question Letellier, par Delta.—Désintéressement du Barreau de Montréal, par Delta.—L'astrolabe de Champlain.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Nos gravures.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Maillon (suite).—Choses et autres.—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Récit d'un voyage au pôle.—Les femmes.—Nouvelles étrangères.—Recettes utiles.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Le départ des cloches ; " Nous voulons Barabaras ! " Résurrection ; Pâques.—Résurrection : Les disciples d'Emmaüs.

## L'AFFAIRE LETELLIER

Jendredi soir, Sir John s'est levé et a annoncé le dénouement de ce drame émouvant. Ce n'est pas le dernier acte, mais c'est le plus intéressant.

J'ai informé Son Excellence le Gouverneur-Général, dit-il, que vu la résolution adoptée par le Sénat pendant la dernière session, et par la Chambre des Communes pendant la session actuelle, les avis de Son Excellence sont d'opinion que l'utilité des services du lieutenant-gouverneur Letellier est diparue, et que dans l'intérêt du public, il est expédient que le lieutenant-gouverneur soit destitué. Son Excellence a alors daigné déclarer que le système introduit par l'acte constitutionnel de 1867 ayant été, jusqu'à cette date, inconnu dans la Grande-Bretagne ou dans ses colonies, il n'existe aucun précédent pour le régler, et comme sa décision dans cette affaire réglera pour l'avenir les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux quant à la position des lieutenants-gouverneurs, en conséquence, il considère qu'il est expédient de soumettre l'avis et tout le dossier de cette affaire et les circonstances y relatives au gouvernement de Sa Majesté, pour qu'il la prenne en considération et qu'il donne ses instructions à ce sujet.

L'opposition accueillit par des applaudissements cette importante nouvelle et des sifflets partirent des bancs des députés conservateurs de la province de Québec.

Dans le cours de la soirée, M. Ouimet,

député de Laval, exprima énergiquement son mécontentement et celui de ses amis. Il protesta contre la conduite du gouverneur et prétendit qu'en refusant de suivre l'avis de ses ministres relativement à la démission de l'hon. M. Letellier, il avait violé les droits du peuple et les principes du gouvernement responsable.

Sir John ne partage pas l'opinion de M. Ouimet; il croit que le Gouverneur-Général aurait dû suivre l'avis de ses ministres, mais on ne peut dire qu'il a agi inconstitutionnellement.

MM. Cockburn, Vallée, Desjardins et Mousseau parlent dans le même sens que M. Ouimet et disent que le Gouverneur-Général ne pouvait pas plus refuser de sanctionner la démission de M. Letellier que celle de tout autre employé subalterne.

Vendredi matin, la *Minerve* disait : " Le jeune homme qui représente la reine à Ottawa, ne vaut pas mieux que le forban qui règne à Québec. Et l'Angleterre nous demande de l'affection ! Ignore-t-on quelque part que le régime du fouet est passé et que les sujets coloniaux se sentent assez intelligents pour conduire eux-mêmes leurs propres affaires ? "

Les journaux libéraux jubilaient et l'un des rédacteurs de la *Patrie* rappelait qu'il avait écrit que le gouverneur-général ne pouvait démettre l'hon. M. Letellier et qu'il ne le démettrait pas, mais référerait la question au gouvernement anglais.

A Ottawa, l'excitation était grande; des dépêches annonçaient que les conservateurs étaient réunis en caucus et qu'un grand nombre étaient d'opinion que Sir John ne pourrait satisfaire ses amis de la province de Québec qu'en offrant sa démission au gouverneur-général. Quelques-uns parlaient de demander le rappel du marquis de Lorne. Les conservateurs anglais étaient d'opinion, en général, qu'il fallait attendre la décision du Bureau colonial avant de casser les vitres. Cette opinion a fini par prévaloir, mais la plupart des journaux conservateurs disent ou font entendre que le lien colonial subira un choc sérieux si l'hon. M. Letellier n'est pas destitué. Les partisans de l'indépendance se frottent les mains, mais plusieurs regrettent que le conflit ne vienne pas à propos du tarif; que le motif serait meilleur et rallierait alors un grand nombre de libéraux de la province de Québec. " Comment, disent-ils, ne pas prendre fait et cause pour le gouverneur-général, qui ne veut pas prendre la responsabilité, en démettant M. Letellier, de porter un coup funeste à l'autonomie des provinces et à l'indépendance de leurs gouvernements ? "

On entend dire partout que si l'Angleterre, après avoir refusé de démettre l'hon. M. Letellier, s'opposait au nouveau tarif, il se ferait dans le pays une agitation qui pourrait aller jusqu'à l'indépendance.

DELTA.

## DÉSINTÉRESSEMENT

du Barreau de Montréal—La vertu peu récompensée

Pour montrer comme les avocats sont désintéressés et apathiques lorsqu'il s'agit de leurs intérêts, il est bon de mentionner qu'ils n'ont pas encore songé à se débarrasser de la taxe imposée pour la construction du palais de justice de Montréal, qui

est payé depuis longtemps. Il y a au moins douze ans qu'ils paient ou font payer à leurs clients une taxe qui sert à construire et à entretenir les cours et prisons des autres districts.

Et, chose amusante ! malgré son désintéressement, le barreau le plus maltraité de toute la province, le plus mal servi, est celui de Montréal. Pendant que dans la plupart des autres districts on a des juges qu'on ne sait trop comment employer, à Montréal, les avocats souffrent, les clients se plaignent, les affaires les plus importantes languissent parce qu'on n'a pas assez de juges.

Tout le monde comprend cela, mais rien ne se fait. Est-ce qu'avec les \$20,000 qu'on lui enlève le district de Montréal ne pourrait pas se procurer les juges dont il a besoin ?

Il doit y avoir dans le parti conservateur qui vient d'arriver au pouvoir à Ottawa, des avocats qui consentirent à monter sur le banc; nous espérons que le gouvernement profitera de leurs bonnes dispositions pour satisfaire le public et le barreau du district de Montréal. Il n'est pas permis de parler d'économie quand il s'agit de l'administration de la justice. Qu'est-ce que le salaire de deux ou trois juges comparé aux intérêts immenses qui sont en jeu ? On a dit : " Il y a déjà trop de juges dans la province de Québec ; " est-ce une raison pour que Montréal n'en ait pas assez ? Il est vraiment curieux de constater comme ce sont les réformes que tout le monde demande, les réformes les plus faciles à faire, qu'on prend plaisir à remettre de jour en jour, d'année en année. Quoi de plus facile, par exemple, que de nommer deux juges de plus à Montréal ? Pense-t-on réellement qu'on ne trouvera pas des avocats assez dévoués pour monter sur le banc ?

Non-seulement nous sommes d'opinion qu'on devrait augmenter le nombre, mais encore le salaire des juges, au moins dans les grands centres comme Montréal et Québec.

Encore une fois, l'économie faite au détriment de la justice est aussi ridicule que déplorable.

DELTA.

## L'ASTROLABE DE CHAMPLAIN

Quelques journaux français ont déjà parlé de la découverte faite de cette précieuse relique entre la rivière Outaouais et le lac au Rat-Musqué. On n'a pas de doute que cet astrolabe fut perdu par Champlain dans le voyage qu'il fit en 1613, jusqu'au Portage-du-Fort. L'astrolabe était un instrument dont on se servait du temps de Champlain pour prendre la hauteur du soleil et constater la latitude dans un endroit quelconque. Comme tout ce qui se rattache à Champlain et est de nature à jeter de la lumière sur la découverte de notre pays, est d'un grand intérêt, la maison Burland-Desbarats a jugé à propos de publier une brochure contenant deux gravures, l'une représentant l'astrolabe, et l'autre l'endroit où il a été perdu ainsi que la route suivie par Champlain dans son voyage en haut de l'Outaouais, avec un récit intéressant de ce voyage et une description complète de l'instrument en question, par M. J. Russell. Rien de mieux imprimé, de mieux fait sous tous

les rapports. La maison Burland a cru que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays et à Champlain se feraient un devoir d'acheter cette brochure intéressante; nous espérons qu'on prouvera qu'elle ne s'est pas trompée. Les membres du clergé, les hommes de profession et en général tous ceux qui sont instruits se hâteront de se la procurer. Elle est en vente aux bureaux de la Compagnie Burland-Desbarats, rue Bleury, et chez les libraires de la ville.

## CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 3 avril 1879.

En outre de ses plantes rares et de sa ménagerie de *Central Park*, New-York est aussi le refuge des désespérés de l'amour et des excentriques du mariage : deux espèces oubliées par Buffon.

Je ne m'arrêterai pas aux barbons qui épousent des Agnès de quinze ans, ni aux blancs-becs qui se marient avec des créatures qui pourraient être leurs mères; c'est par trop commun. Je préfère m'occuper aujourd'hui des hauts faits de nos beaux et de nos belles, dont l'extravagance et le haut comique nous feront toujours rire.

Et d'abord, je tiens à prouver que New-York—qui n'a rien d'oriental—va devenir une autre Cythère; car, aussitôt qu'on enlève une femme quelque part, c'est toujours en cette ville que le ravisseur vient cacher son forfait.

Dernièrement, tout New-York a appris avec stupeur qu'un Paris américain avait poussé la drôlerie jusqu'à épouser son Hélène en pleine mer, sur le navire, avant de débarquer.

Un autre couple, également pressé, s'est fait marier en *sleeping car*; le père, qui ne voulait pas ce mariage, est arrivé le premier à la gare de la 42<sup>e</sup> rue, mais trop tard : il a dû s'incliner devant les faits accomplis.

Enfin—voyez jusqu'où la science peut nous conduire—j'ai vu arriver en cette ville deux époux qui avaient exigé, à leur départ de San-Francisco, qu'un ministre protestant vint bénir leur union en ballon, à mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

Tous les goûts sont dans la nature.  
Ces époux voulaient y voir clair ;  
Au lieu de prendre une voiture, ' Ils ont préféré prendre l'air.

Quelque extravagants que puissent paraître ces mariages bizarres, celui que je vais raconter est encore plus incroyable, bien qu'il soit des plus authentiques. Mais, comme dit le poète :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

\* \*

Miss Angelina, avant que le souffle d'Hyménée ait soulevé son voile parfumé d'innocence, passait, à juste titre, pour la plus riche héritière et la beauté la plus éclatante de Madison Avenue.

Vénus Astarté, Psyché la curieuse, Aspasia et même Cléopâtre, auraient paru près d'elle des suivantes de reine, rien de plus; même en supposant qu'elle eût bien voulu leur prêter ses robes.

On disait alors qu'elle était blonde comme un clair de lune; que ses yeux laissaient voir un coin du ciel étoilé, et que sa bouche ressemblait à un œillet où la rosée avait égrené ses perles.